RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa

Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Etablissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège[1] est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Établissement : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : 1 1 1 1 1

Je soussigné(e) Nom et prénoms _____

demeurant au Adresse _____

agissant en tant que : ☐ père ☐ mère ☐ autre personne en charge de l'élève

de Nom et prénom _____ élève de cet établissement en classe de _____

pour l'année scolaire 2025 - 2026, autorise Nom du chef de l'établissement _____

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le

À _____

Signature du responsable de l'enfant

Fait le

À _____

Signature du Chef d'établissement

1. Articles R. 531-1 à D. 531-43 du Code de l'éducation